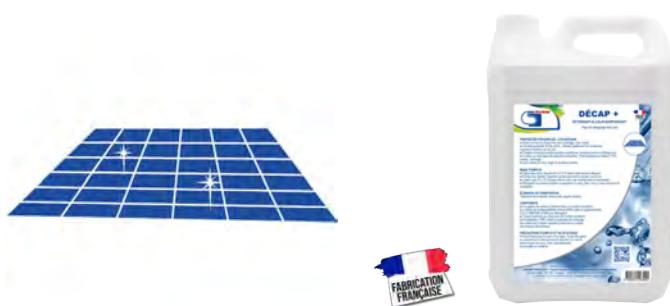


# DÉCAP +

**DÉTERGENT ALCALIN SURPUISSANT  
POUR LE DÉCAPAGE DES SOLS**



## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Déttergent alcalin destiné à la remise en état et au décapage des sols (carrelage, inox, émail).
- Miscible dans l'eau en toutes proportions, efficace même en eau de dureté élevée.
- Utilisable en pulvérisation, lavage haute pression.
- Par sa formule puissante et très active, dissout en quelques minutes les anciennes couches d'émulsion ou de cire.
- Possède d'exceptionnelles qualités mouillantes, émulsionnantes et détergentes.
- S'utilise sur tous types de supports lessivables : thermoplastiques, bétons, P.V.C., marbre, carrelage, etc. Ne pas utiliser sur du bois, du liège ou des surfaces peintes. Facilement rinçable
- Fortement pénétrant des films de polymères protecteurs des carrosseries peintes.
- Pouvoir alcalin maîtrisé : renferme des agents inhibiteurs de corrosion vis-à-vis des baguettes en alliages légers.
- Utilisé par concessionnaires, garages, préparateur de véhicules particuliers ou professionnels.

## MODE D'EMPLOI

- Diluer le produit dans l'eau chaude à raison de 5 à 20 % selon l'état du sol à décapier.
- (utilisation à l'état pur ou dilué à 50 % dans l'eau pour l'élimination du revêtement protecteur anticorrosion 3931)
- A l'aide d'un faubert, répandre généreusement la solution sur le sol et laisser agir 10 à 15 minutes.
- Activer éventuellement le décapage avec une monobrosse.
- Récupérer la solution à la raclette ou à l'aspirateur à eau. Rincer complètement à l'eau potable chaude ou froide (sous pression, recommandé).

## ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation alcaline à base d'une combinaison d'agents séquestrants anticalcaires, sels alcalins, additifs renforçateurs de détergence.

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect : liquide couleur lilas  
Odeur : inodore  
pH pur : 13,10 +/- 0,2 - pH à 5 % : 11,30 +/- 0,2  
MASSE VOLUMIQUE : 995 g/l +/- 20 g/l.

## CONFORMITÉ

-Les agents de surface contenus dans ce produit respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatifs aux détergents.



## PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.